

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2017 : le marché des véhicules utilitaires est très dynamique

En août 2017, 7 976 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 10,5 % par rapport à août 2016 (qui comptait pourtant le même nombre de jours ouvrables). Il s'agit de la 19^{ème} augmentation au cours des 22 derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 5,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 10 %, ont représenté 59 % des immatriculations du mois d'août. Les motorisations hybrides, qui combinent les énergies thermique et électrique, se sont accrues de 50 % par rapport à août 2016 et de 28 % sur les douze derniers mois. Elles ont pour la première fois rassemblé plus de 5 % des achats de voitures.

Les immatriculations des autres genres de véhicules ont globalement été bien orientées. Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est en forte expansion (+ 29 % le mois dernier, + 7 % en cumul annuel).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 778	851	311	787	972	4 699
Cyclomoteur	211	133	37	89	192	662
Motocycle	182	76	26	62	88	434
Voiturette	9	13	1	8	7	38
Remorque légère et caravane	81	68	22	42	49	262
VASP léger	179	79	29	25	83	395
Autobus et autocar	21	5	1	-	15	42
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	380	169	59	108	154	870
Camion	31	7	6	4	9	57
Tracteur routier	34	16	9	4	21	84
Semi-remorque	15	10	10	3	10	48
Remorque lourde	2	-	1	3	10	16
VASP lourd	5	5	3	7	1	21
Tracteur agricole	63	50	30	19	39	201
Engin agricole (autre que tracteur)	26	41	32	17	31	147
Ensemble	3 017	1 523	577	1 178	1 681	7 976

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

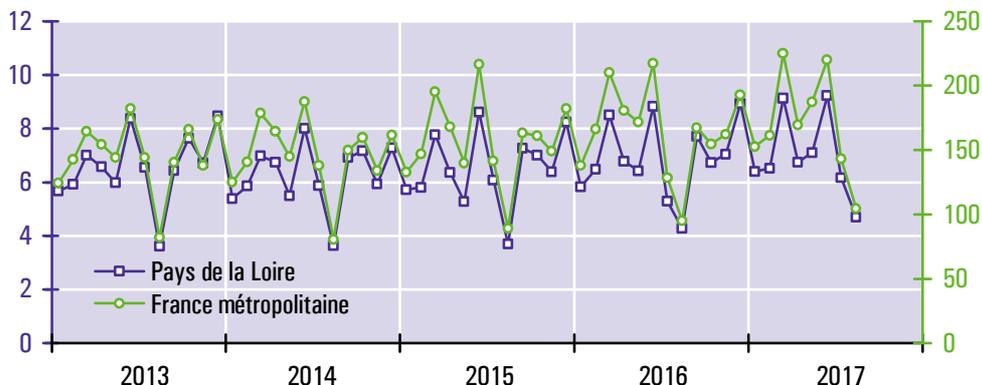
En août 2017, 4 699 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 10,0 % par rapport à août 2016, strictement identique à celle observée en France métropolitaine (+ 10,0 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 6,3 % dans la région et de 3,9 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (secteur public, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 13,5 % par rapport à août 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été moins vigoureuses (+ 7,2 %).

Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 12 % en cumul annuel) est d'origine fiscale. La forte augmentation du tarif de la carte grise intervenue en début d'année en Centre-Val de Loire et en Bretagne incite les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes.

Pour le sixième mois consécutif, les ventes de voitures hybrides ont progressé de plus d'un quart. La croissance s'est nettement accélérée au cours de l'été : + 50 % en août après + 80 % en juillet et + 72 % en juin. La part de marché des motorisations hybrides s'est élevée à 5,2 % en août 2017 contre 3,8 % un an auparavant. Le segment profite de l'élargissement de l'offre des constructeurs et du tassement régional des ventes de modèles électriques (- 10 % en juillet et - 11 % en août).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

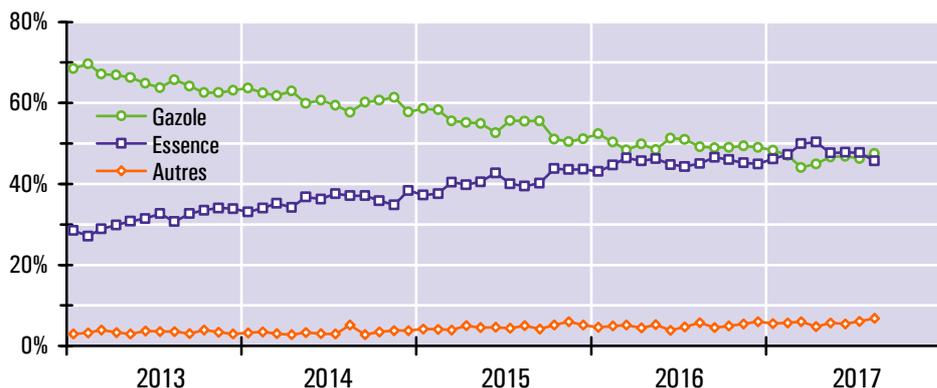
	Août 2017			Septembre 2016 à août 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 778	38 %	+ 9 %	32 353	37 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	851	18 %	+ 11 %	16 848	19 %	+ 10 %
Mayenne (53)	311	7 %	- 5 %	6 252	7 %	+ 6 %
Sarthe (72)	787	17 %	+ 16 %	13 938	16 %	+ 7 %
Vendée (85)	972	21 %	+ 12 %	17 026	20 %	+ 4 %
Gazole	2 233	48 %	+ 6 %	40 881	47 %	- 1 %
Essence	2 148	46 %	+ 12 %	40 781	47 %	+ 13 %
Hybride	243	5,2 %	+ 50 %	3 332	3,9 %	+ 28 %
Électricité	73	1,6 %	- 11 %	1 384	1,6 %	+ 3 %
Autres motorisations	2	0,0 %	0 %	39	0,0 %	+ 15 %
Personnes morales	2 148	46 %	+ 13 %	36 915	43 %	+ 12 %
Personnes physiques	2 551	54 %	+ 7 %	49 502	57 %	+ 2 %
Ensemble	4 699	100 %	+ 10 %	86 417	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2017 et celles d'août 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

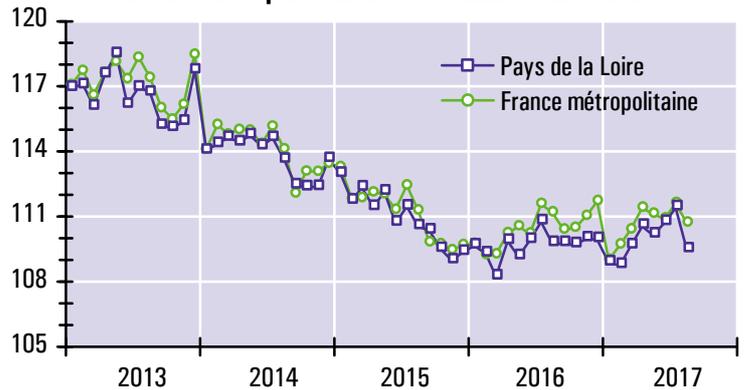


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,5 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,3 % par rapport à août 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée au cours du premier semestre est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

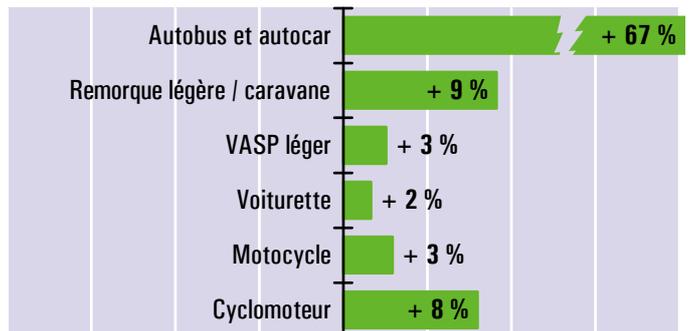
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 60 % et 22 % des immatriculations d'août. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est désormais en croissance de deux tiers, dopé par les très fortes ventes enregistrées au cours de l'été en Loire-Atlantique.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont connu une progression record de 29 % en août, la plus élevée depuis mai 2011. Sur douze mois, la hausse des ventes (+ 6,8 %) est la conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée à la reprise de la demande en services de fret, au prix bas des carburants et à des conditions d'emprunt bancaires historiquement avantageuses.

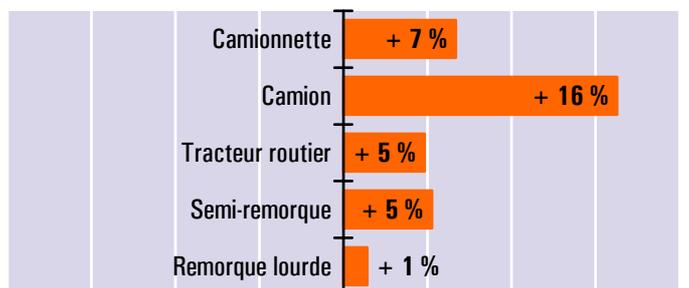
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds sont en croissance de 17 % sur douze mois. À l'inverse, le machinisme agricole continue de souffrir des difficultés de trésorerie des exploitations.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

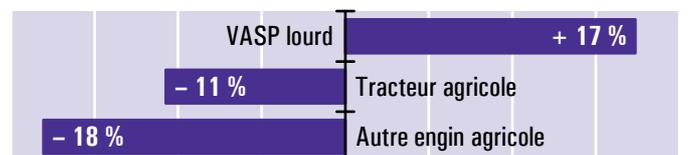
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (sept. 2016 à août 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (sept. 2015 à août 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).